



GDS France

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Paris, le 12 décembre 2018

Objet : Mise en place du programme de lutte contre la BVD

Monsieur le Ministre,

Réunis ce jour et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration de GDS France souhaitent vous alerter sur le risque pris pour l'élevage français en l'absence de programme de lutte réglementé contre la BVD.

Le coût de cette maladie est évalué à plus de 30 millions d'euros par an en France alors que des mesures sont déjà en place. Il est indispensable de généraliser au plus vite la lutte à l'échelle nationale pour la rendre efficace, maintenir et renforcer les capacités exportatrices de la France.

Outre les coûts assumés par les éleveurs en l'absence de mesures réglementées, la France est en train de prendre du retard sur tous ses concurrents en matière de lutte contre la BVD du fait des programmes portés par les autorités compétentes d'un certain nombre de pays. L'Allemagne, l'Irlande, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse ainsi que les pays scandinaves ont d'ores et déjà réglementé en matière de BVD.

De plus l'absence de programme officiel en France ne permet pas de légitimer les propositions des autorités sanitaires françaises dans les négociations en cours sur la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (Règlement (UE) 2016/429). Et les conséquences vont être désastreuses sur les vingt prochaines années car l'Allemagne est en train d'imposer sa vision politique sur un marché de plus en plus concurrentiel avec des méthodes d'un coût prohibitif et inadaptées pour l'élevage français en n'offrant pas de meilleures garanties.

Il est également important de vous informer que malgré les contraintes imposées par la Loi Notre un certain nombre de Conseils régionaux ou départementaux ont fait le choix d'accompagner financièrement ce plan de lutte. Si ce plan ne pouvait démarrer dans les prochains mois, les financements associés seraient remis en cause. Il en va de l'intérêt sanitaire, économique et commercial de notre pays et de l'efficacité du programme tout entier.

.../...

Groupements de Défense Sanitaire France

37, rue de Lyon - 75578 PARIS Cedex 12
Tél : 01 40 04 51 24 - Fax : 01 83 94 48 26
e-mail : gdsfrance@reseaugds.com

L'objectif d'éradication de la BVD, les mesures pour y parvenir et la déclinaison réglementaire de ce programme ont obtenu un très large assentiment des membres du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale réunis le 12 octobre 2017.

Considérant ces enjeux pour l'Élevage et l'économie de notre pays ainsi que l'urgence à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, nous vous appelons solennellement à porter le programme d'éradication de la BVD comme une priorité majeure. Nous vous demandons par conséquent d'adopter avant la fin de cette année le projet d'arrêté qui a été mis à disposition de vos services et qui reprend les modalités d'organisation existantes pour d'autres dangers sanitaires de même nature.

Nous sommes convaincus de votre mobilisation en faveur de l'élevage et de la confiance que vous accordez à notre fédération c'est pourquoi nous comptons sur votre détermination à porter ce projet déterminant aux plans tant sanitaire, qu'économique et commercial.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre à l'expression de notre haute considération.

Michel COMBES

Président de GDS France



Les membres du Conseil d'Administration de GDS France

Moulin Christophe

Béchu Jean-Benoît

Natus Pascal

LAUIGNÉ Guy

FETIVEND Thierry

JEANNE Stéphane

COSTE Jean-Clément

Michel CHAUDESAIGNES

Christian DESSARD

Fabien COULON

Malvano Cecile

CANTENEUR Gilles

LEGER Valéry

FALCONNIER Jean-Bernard

MOINAUD PASCAL

MARIE Henri

GRESSENT Daniel

HUET Jérôme

MONTEIL Philippe

GANDOIS Michel

DAUBIN Franck

FLEISSON Jérôme

FERRAT J.-Luc

RIOU ANDRÉ

Collet Bertrand

LAVALLÉE Gilles

FAUVET Étienne

GUILLOT Remy